



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)  
MAIRIE  
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

**Objet : GT CANALISATIONS, travaux assainissement, réparation branchement 5 rue des Sources, Saint-Georges-du-Bois – 12 mai au 14 août 2025**

## ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,  
**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;  
**VU** le code de la Voirie Routière ;  
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;  
**Vu** la demande de l'entreprise GT CANALISATIONS 16, rue Ernest Sylvain Bollée 72230 ARNAGE, en vue de réaliser des travaux d'assainissement entre le 12 mai et le 14 août 2025, au niveau du 5 rue des Sources à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe),

**Considérant** que ces travaux vont entraîner une gêne au niveau de la circulation ;

## ARRETE

**Article 1 :** L'entreprise GT CANALISATIONS est autorisée à occuper le domaine public en vue de réaliser des travaux d'assainissement au niveau du 5 rue des Sources à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe) pour la réparation d'un branchement.

**Article 2 :** La circulation sera alternée manuellement suite au rétrécissement de chaussée prévu.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (Art. R. 417-10 – Enlèvement de véhicules – apposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

**Article 4 :** La présente autorisation est accordée du 12 mai au 14 août 2025.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise GT CANALISATIONS a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 6 :** Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 2 mai 2025.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées.

Pour le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jacky LÉBOUC